

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LINXE

Réunion du vendredi 26 mars 2021 à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Linxe s'est réuni le vendredi 26 mars 2021 à 18h00 sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire, en présence de tous les élus.

Sans observations, le procès-verbal de la réunion du 24/02/2021 est approuvé à l'unanimité.

DEL20210326-001

ENCAISSE CHEQUE GRDF 35,75 €

Considérant la lettre chèque de GRDF en date du 11 février 2021 d'un montant de 35,75 €, relative à un trop perçu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

L'encaisse du chèque de 35,75 € versé par GRDF.

DEL20210326-002

ENCAISSE CHEQUE AXP 13 061,74 €

Considérant le chèque en date du 19 février 2021 d'un montant de 13 061,74€, relative à la reprise des contrats de maintenance des copieurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

L'encaisse du chèque de 13 061,74 € versé par AXP.

DEL20210326-003

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE - 35H00

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un besoin permanent au sein du service Technique-Espaces Verts, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique, Adjoint Technique principal 2^{ème} classe ou Adjoint Technique principal 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

La création d'un poste permanent d'Adjoint Technique, d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe ou Adjoint Technique principal 1^{ère} classe.

ARTICLE 2 -

Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

ARTICLE 3 -

Il sera chargé des fonctions d'Agent Technique Polyvalent assurant des tâches variées :
entretien bâtiments, entretien voirie, entretien espaces verts, ...

ARTICLE 4 -

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.

ARTICLE 5 -

Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

ARTICLE 6 -

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

ARTICLE 7 -

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2021.

DEL20210326-004

ACQUISITION DU MOULIN DU BOUCAREAU

La commune a donc trouvé accord auprès de Monsieur Roquebert afin d'acquérir le Moulin du Boucareau et les parcelles annexes lui appartenant, cadastrées section L n°47 de 1770 m², n°58 de 72 m², n°378 de 13 m², n°59 de 1443 m², n°60 de 531 m², n°61 de 727 m², moyennant un prix au m² de 3 €, soit 13 668 €.

S'ajouteront à ce montant la provision sur frais d'achat d'un montant de 2 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

ARTICLE 1 -

L'acquisition des parcelles énoncées ci-dessus pour un total de 4556 m² au prix de 3 € le m² soit pour un total de 13 668,00 €.

ARTICLE 2 -

La prise en charge de la provision sur frais d'achat d'un montant de 2 000,00 €.

ARTICLE 3 -

L'autorisation accordée à Monsieur le Maire afin de signer tout acte et pièce liée à cette acquisition.

ARTICLE 4 -

La provision des crédits nécessaires à l'acquisition sur le Budget Primitif 2021.

DEL20210326-005

ETUDE DE DIAGNOSTIC DE L'EGLISE SAINT-MARTIN DE LINXE

Considérant l'état de l'Eglise Saint Martin de Linxe et les interrogations concernant sa restauration,

Il est proposé de solliciter l'intervention d'Arc&Sites afin de :

- *Faire des relevés précis reprenant les plans, les élévations, ...*,
- *Dresser un rappel historique des travaux et un plan avec report des phases de construction,*
- *Dresser l'état des lieux de l'église reprenant des relevés de dégradations, une analyse architecturale et technique, un cahier des charges et suivi de sondages, un repérage sur plans, ...*
- *Créer une notice descriptive des travaux envisagés,*
- *Evaluer sommairement le budget et le phasage des travaux possibles,*
- *Présenter lors d'une réunion avec dossiers les résultats de ces diverses études.*

Le devis est alors présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

La signature du devis sollicitant Arc&Sites pour une étude de diagnostic de l'Eglise Saint-Martin de Linxe, devis d'un montant de 14 160,00 € TTC.

ARTICLE 2 -

L'autorisation accordée à Monsieur le Maire afin de signer toute pièce permettant d'engager cette étude.

ARTICLE 3 -

L'inscription au Budget Primitif 2021 de ce montant d'étude.

DEL20210326-006

ELABORATION D'UN PLAN DE REFERENCE DU BOURG DE LINXE - AGENCE METAPHORE

Considérant le Projet d'Aménagement du Bourg ainsi que de sa Traversée,

Considérant la proposition d'intervention de l'Agence Métaphore pour la réalisation d'un plan de référence du bourg de Linxe, agence qui est intervenue sur divers projets communaux tel que le PLU,

Il est proposé de solliciter l'intervention de l'Agence Métaphore afin de :

- *Recueillir et synthétiser des éléments de réflexion préexistants,*
- *Appréhender le terrain et l'historique de la commune,*
- *Dresser des analyses paysagère, fonctionnelle, des réseaux, des activités commerciales*
- *Définir la stratégie de revitalisation commerciale,*
- *Elaborer des scénarios d'aménagement,*
- *Définir le plan de référence,*
- *Définir le programme d'actions et réaliser les fiches-actions,*
- *Estimer les coûts de travaux,*
- *Définir les phases.*

Le devis est alors présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

La signature du devis sollicitant l'Agence Métaphore pour la réalisation d'un plan de référence global du village de Linxe, devis d'un montant de 27 180,00 € TTC.

ARTICLE 2 -

L'autorisation accordée à Monsieur le Maire afin de signer toute pièce permettant d'engager cette étude.

ARTICLE 3 -

L'inscription au Budget Primitif 2021 de ce montant d'étude.

Séance levée à 18h55